

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 15 Mai 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Mai 2024

L'an deux mil vingt quatre et le quinze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Valérie DEJOUR - Olivier AIGLON - Christian RULLIAT - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL

Etaient absents : : Yves BELTRAN (pouvoir à Agnès NELIAS) - Frédérique BARNOUD (pouvoir à Olivier AIGLON) - Pierre DURAND (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Virginie BLUM (pouvoir à Fabien CAFFIER)

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2024-048

Objet de la délibération : Restauration de la Chapelle de Châteaueuvieux : demande de subvention au titre du Partenariat Départemental Territorial 2024

Madame la Maire rappelle que la Chapelle de Châteaueuvieux constitue pour la commune et ses habitants un patrimoine remarquable. C'est une priorité pour l'équipe municipale dans son plan de mandat de la préserver et la réhabiliter.

En lien avec les services de l'Etat en charge des monuments historiques, une étude diagnostic a été confiée, après consultation, au cabinet Architecture et Héritage.

Le diagnostic prend en compte la restauration complète de la chapelle, compris façades et toitures, en distinguant les priorités et en proposant un phasage en plusieurs tranches fonctionnelles. Les travaux relatifs au traitement de l'humidité et à la couverture de la chapelle, ainsi que le changement de la porte d'entrée, font l'objet des tranches de travaux prioritaires et de la présente demande, ils visent à mettre la chapelle « hors d'eau et hors d'air ».

Le montant total estimatif de cette tranche s'élève :

=) pour la partie travaux, mise hors d'eau et hors d'air de la chapelle : installations de chantier - maçonnerie et pierre de taille - charpente et couverture - porte d'entrée
Pour un total de 582 444 € HT, soit 698 932.80 € TTC

=) pour la partie maîtrise d'œuvre à (mission de base et mission complémentaire OPC) :
Pour un total de 55 332.18 € HT et 4 077.11 HT €, soit 71 291.15 € TTC.

Soit un total général de 641 853.29 € HT, représentant 770 223.95 € TTC.

Madame la Maire précise que cette opération s'inscrit dans un fort enjeu d'attractivité du territoire et de développement du tourisme. Elle propose de solliciter une subvention au titre du partenariat territorial 2024, dans le cadre de ces travaux de restauration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

APPROUVE les objectifs du projet de requalification de la Chapelle de Châteauevieux,
SOLLICITE une subvention au titre du Partenariat départemental 2024, pour cette opération,
DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront portés aux budgets primitifs,
AUTORISE Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision.
CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : **23 MAI 2024**
Publication ou notification du : **23 MAI 2024**
Publication site internet le : **23 MAI 2024**
Affichage de la liste des délibérations le : **23 MAI 2024**